

**FEUILLE FÉDÉRALE**92<sup>e</sup> année

Berne, le 5 juin 1940

Volume I

Paraît une fois par semaine. Prix: 20 francs par an; 10 francs pour six mois, plus la taxe postale d'abonnement ou de remboursement.

Avis: 50 centimes la ligne ou son espace; doivent être adressés franco à l'imprimerie des hoirs K.-J. Wyss, société anonyme, à Berne.

Ad 3972

**MESSAGE**

du

**Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale concernant le vote des crédits supplémentaires pour l'année 1940 (1<sup>re</sup> série).**

(Du 3 juin 1940.)

Monsieur le Président et Messieurs,

Nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation nos demandes de crédits supplémentaires pour l'année 1940. Ces crédits complètent le budget que vous avez adopté par arrêté du 13 décembre 1939.

Les demandes de crédits supplémentaires concernent	Fr.
le compte d'administration pour un montant de . . . . .	15 831 194
les comptes des établissements en régie pour un montant de	4 923 918
<b>Total</b>	<b>20 755 112</b>

Les crédits à porter au compte d'administration se répartissent comme il suit:

	Fr.
Département politique . . . . .	8 000
Département de l'intérieur . . . . .	1 196 468
Département militaire . . . . .	206 972
Département des finances et des douanes:	
Intérêts . . . . .	10 256 538
Autres dépenses . . . . .	1 456 166
Département de l'économie publique . . . . .	2 707 050
<b>Total</b>	<b>15 831 194</b>

Les demandes suivantes représentent la quote-part des crédits globaux déjà alloués, qui est à la charge du compte d'administration de 1940:

Arrêté fédéral			Demande de crédit supplémentaire
du		Crédit global alloué	
1 <sup>er</sup> avril 1938	concernant l'aide à des émigrants accordant une aide extraordinaire pour les travaux de défense nécessités par les crues de septembre 1927 dans les cantons des Grisons et du Tessin . . .	Fr. 1 500 000	Fr. 8 000
27 juin 1928		2 500 000	22 500
5 avril 1935	prolongeant l'œuvre de secours en faveur de l'industrie hôtelière suisse . . . . .	6 000 000	1 000 000
21 sept. 1939		2 000 000	1 000 000
			<u>2 030 500</u>

Pour se procurer l'argent dont elle avait besoin, la Confédération a contracté en octobre 1939 et en mars 1940 des emprunts d'un montant de 425 millions de francs. Les intérêts de ces emprunts représentent 10,3 millions de francs en chiffre rond.

Les sommes versées par la Confédération au titre de contribution de l'employeur en matière d'allocations pour perte de salaire (ACF 20 XII 1939, art. 5, 2<sup>e</sup> al.) sont en partie compensées par l'encaissement des indemnités (environ 800 000 fr.).

Les autres crédits, d'un montant de 2,3 millions de francs, doivent couvrir les frais occasionnés par l'exécution d'arrêtés fédéraux et qui n'avaient pas pu être déterminés lors de l'élaboration du budget. Ils servent de même à faire face à des dépenses dues à de nouvelles tâches assumées par la Confédération et à des modifications d'ordre organique postérieures à l'établissement du budget.

\* \* \*

Le détail des demandes de crédits est le suivant:

DÉPARTEMENT POLITIQUE		Fr.
Encouragement de la colonisation dans les pays d'outre-mer		<u>8 000</u>

*Motif :*

Il n'a pas été possible de mener cette tâche à chef avant fin décembre 1939.

	Fr.
DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR . . .	1 196 468
1. Actualités cinématographiques suisses . . . . .	72 000
2. Ecole polytechnique fédérale. Taxe de base pour le chauffage par la centrale de chauffage et d'électricité . . . . .	10 000
3. Idem. Chauffage par la centrale de chauffage et d'électricité . . . . .	110 500
4. Centrale de chauffage et d'électricité. Traitements et allocations . . . . .	19 000
5. Idem. Entretien et réparations . . . . .	22 000
6. Idem. Achat de combustibles . . . . .	355 000
7. Idem. Achat d'énergie à la centrale électrique de la ville de Zurich . . . . .	108 000
8. Laboratoire d'essai des matériaux. Service des bâtiments, chauffage, éclairage, etc. . . . .	4 500
9. Direction des constructions fédérales. Bâtiments . . . . .	358 695
10. Idem. Routes et travaux hydrauliques . . . . .	98 000
11. Idem. Loyers pour l'administration centrale. . . . .	15 973
12. Inspection des forêts, chasse et pêche. Subvention fédérale extraordinaire pour les travaux de défense nécessités par les crues de septembre 1927 dans les cantons des Grisons et du Tessin . . . . .	22 500
13. Service de l'hygiène publique. Divers. . . . .	300

*Motifs :*

Ad 1: Les nouvelles actualités cinématographiques suisses reviennent à 204 750 francs. Une moitié de cette dépense doit être couverte par le prix de location payé par les cinémas, l'autre moitié par une subvention de la communauté de travail « PRO HELVETIA » se montant à 30 000 francs et par une subvention fédérale de 72 000 francs.

A cette dépense de la Confédération s'opposent les recettes suivantes: Produit des droits d'entrée institués pour les actualités cinématographiques étrangères (estimation: 30 000 fr.), supplément de taxe de 1 fr. 50 par kilo net sur les films importés (estimation: 42 000 fr.). L'emploi qui sera fait de ce crédit supplémentaire dépendra du produit de ces deux mesures spéciales.

Ad 2 et 3: Hausse des prix du charbon et de l'huile de chauffage.

Ad 4: La dispense du service militaire n'étant accordée que dans des cas très peu nombreux, on a dû engager du personnel auxiliaire pour le maintien du service de la centrale.

Ad 5: Réparation très importante à la chaudière à vapeur de 100 atmosphères et hausse du prix des matériaux.

Ad 6: Hausse du prix des combustibles.

Ad 7: Pour accroître les stocks de combustibles, il a fallu faire une plus forte consommation de courant électrique.

Ad 8: Hausse du prix des combustibles.

Ad 9: Locaux administratifs sis rue Fédérale 34 à Berne,	Fr.
transformation du rez-de-chaussée . . . . .	15 000
Maison du soldat au Monte Ceneri, agrandissement	12 500
Magasin de matériel sanitaire de l'armée, à Berne,	
construction . . . . .	195 000
Stade du Wankdorf (athlétisme léger) à Berne, sub-	
vention . . . . .	38 000
Place de tir de Wallenstadt, installation d'une ciblirie	
pour tirs d'aviation. . . . .	4 700
Bureau de douane à Wilchingen—Hallau, construc-	
tion d'une baraque pour l'expédition douanière .	4 095
Magasins à Goeschenen, achat et transformation de	
deux propriétés . . . . .	74 000
Bureau de douane à Cara (Genève), construction . .	15 400
	358 695

Ad 10: Place d'armes de Bière, adduction d'eau.

Ad 11: Location de nouveaux bureaux dans des maisons privées.

Ad 12: Travaux devant être terminés en 1940.

Ad 13: Par suite de la répartition du crédit ouvert pour la « lutte contre les épidémies et le service sanitaire à la frontière » (art. 611), certaines dépenses occasionnées par la lutte contre les épidémies doivent être inscrites désormais sous la rubrique « Divers » du service de l'hygiène publique.

	Fr.
DÉPARTEMENT MILITAIRE . . . . .	206 972
1. Ecoles de cadres des troupes des subsistances . . . . .	97 422
2. Matériel de caserne . . . . .	107 000
3. Matériel d'instruction . . . . .	2 550

*Motifs :*

Ad 1: Le nombre des élèves est plus grand, les écoles de recrues ayant été avancées.

Ad 2: Besoin accru de matériel par suite de l'augmentation du nombre des cantonnements; hausse des prix du matériel.

Ad 3: Guide en langue française pour le service sanitaire de l'armée.

	Fr.
DÉPARTEMENT DES FINANCES ET DES DOUANES	<u>11 712 704</u>
1. Intérêts des emprunts (dette consolidée) . . . . .	10 256 538
2. Contribution de l'employeur au sens de l'article 5, 2 <sup>e</sup> alinéa, de l'arrêté réglant le paiement d'allocations pour perte de salaire . . . . .	1 200 000
3. Assurance incendie du mobilier . . . . .	90 410
4. Assurance responsabilité civile pour véhicules à moteur .	8 756
5. Intendance des immeubles. Salaires et allocations . . .	1 500
6. Administration des contributions. Traitements et allo- cations . . . . .	125 000
7. Idem. Débours et indemnités (art. 44 du statut des fonc- tionnaires) . . . . .	10 000
8. Idem. Loyers . . . . .	2 500
9. Idem. Service des bâtiments . . . . .	800
10. Idem. Chauffage . . . . .	380
11. Idem. Éclairage . . . . .	120
12. Idem. Acquisition de mobilier . . . . .	16 700

*Motifs :*

Ad 1: Intérêt annuel de 2¾% de 64 385 000 fr., emprunt de 1939 . . . . .	= 1 770 587 fr. 50
Intérêt annuel de 3¼% de 79 230 000 fr., emprunt de 1939 . . . . .	= 2 574 975 » —
Intérêt annuel de 3½% de 56 385 000 fr., emprunt de 1939 . . . . .	= 1 973 475 » —
Intérêt semestriel de 3½% de 225 000 000 fr., emprunt de 1940 . . . . .	= <u>3 937 500 » —</u>
	<u>10 256 537 fr. 50</u>

Ad 2: Prestations de la Confédération à titre de contributions de l'employeur dues par l'administration centrale.

Ad 3 et 4: Accroissement extraordinairement fort du personnel de l'administration militaire.

Ad 5: On a fait de plus grandes coupes de bois sur le domaine de Frauenfeld (à ces dépenses supplémentaires correspond un accroissement des recettes provenant de la vente du bois).

Ad 6 à 12: Perception de l'impôt fédéral sur les bénéfices de guerre.

	Fr.
<b>DÉPARTEMENT DE L'ÉCONOMIE PUBLIQUE</b>	<b>2 707 050</b>
1. Service des importations et exportations. Traitements et salaires . . . . .	540 000
2. Idem. Versements à la caisse fédérale d'assurance . . . . .	2 150
3. Idem. Vêtements de service . . . . .	1 000
4. Idem. Articles de bureau . . . . .	90 000
5. Idem. Taxes P. T. T. et autres, frais de transport et divers	38 000
6. Idem. Loyers . . . . .	14 000
7. Idem. Service des bâtiments, chauffage, éclairage. . . . .	2 000
8. Idem. Achat et entretien de matériel . . . . .	19 900
9. Mesures de secours en faveur de l'industrie hôtelière victime de la crise . . . . .	1 000 000
10. Assurance maladie, subvention extraordinaire . . . . .	1 000 000

*Motifs :*

Ad 1 à 8: Le service des importations et exportations du département de l'économie publique est chargé, depuis le 4 septembre 1939, de l'exécution des dispositions sur la limitation des exportations et d'autres tâches connexes. Il s'ensuit une augmentation des dépensés pour le personnel, le matériel, les loyers, etc.

Ad 9: Le solde du crédit, d'un montant maximum de 6 000 000 francs, alloué par l'arrêté fédéral du 5 avril 1935 prolongeant l'œuvre de secours en faveur de l'industrie hôtelière suisse doit être employé pour soulager l'industrie hôtelière qui souffre d'une nouvelle crise.

Ad 10: La subvention extraordinaire prévue par l'arrêté fédéral du 21 septembre 1939 sera prélevée sur le fond d'assurance.

*Intendance des poudres.*

	Fr.
Contribution de l'employeur (art. 5, 2 <sup>e</sup> al., de l'ACF réglant le paiement d'allocations pour perte de salaire) . . . . .	<u>1 573</u>

*Administration de la Monnaie.*

	<u>55 295</u>
1. Intérêts du capital d'exploitation . . . . .	32 195
2. Contribution de l'employeur (art. 5, 2 <sup>e</sup> al., de l'ACF réglant le paiement d'allocations pour perte de salaire). . . . .	4 000
3. Frais d'impression, de reliure, et autres frais de bureau . . . . .	1 000

4. Frais de transport, assurance responsabilité civile pour véhicules à moteur, assurance mobilière . . . . .	Fr. 4 000
5. Service de nettoyage . . . . .	1 400
6. Force motrice et combustibles . . . . .	12 700

*Motifs :*

Ad 1: La Monnaie ayant acheté une plus grande quantité de métal, le capital d'exploitation s'est accru de 643 905 fr. 65; intérêt: 5 pour cent.

Ad 3: La frappe de monnaie pour la réserve de guerre et les frappes supplémentaires ont nécessité de grandes quantités de papier pour les rouleaux de pièces de monnaie.

Ad 4: Le crédit budgétaire alloué pour les frais de transport, d'assurance responsabilité civile et assurance mobilière a été transféré de la rubrique « Matières diverses » sous une rubrique spéciale « Frais de transport, etc. ».

Ad 5: Engagement d'une nettoyeuse.

Ad 6: Frappes extraordinaires.

*Administration fédérale des blés.*

Contributions de l'employeur (art. 5, 2 <sup>e</sup> al., de l'ACF réglant le paiement d'allocations pour perte de salaire) . . . . .	Fr. 2 500
---	--------------

*Etablissements fédéraux d'essais et d'analyses agricoles de Zurich-Oerlikon, Liebefeld-Berne et Lausanne.*

Contributions de l'employeur (art. 5, 2 <sup>e</sup> al., de l'ACF réglant le paiement d'allocations pour perte de salaire) . . . . .	Fr. 16 400
---	---------------

*Etablissement d'essais pour l'arboriculture fruitière, la viticulture et l'horticulture à Wädenswil.*

Contributions de l'employeur (art. 5, 2 <sup>e</sup> al., de l'ACF réglant le paiement d'allocations pour perte de salaire) . . . . .	Fr. 5 400
---	--------------

*Station d'essais viticoles à Lausanne.*

Contributions de l'employeur (art. 5, 2 <sup>e</sup> al., de l'ACF réglant le paiement d'allocations pour perte de salaire) . . . . .	2 900
---	-------

*Dépôt d'étalons et de poulains, à Avenches.* 9 850

1. Activité des médecins-conseils, soins médicaux et pharmaceutiques . . . . .	1 000
--	-------

2. Contributions de l'employeur (art. 5, 2 <sup>e</sup> al., de l'ACF réglant le paiement d'allocations pour perte de salaire). . . . .	Fr. 3 350
3. Achats inventoriés . . . . .	5 500

*Motifs :*

Ad 1: Deux palefreniers ont dû séjourner longtemps à l'hôpital.

Ad 3: Acquisition d'une installation de déchargement du foin.

<i>Administration des postes, des télégraphes et des téléphones</i>	Fr. <u>4 830 000</u>
---	-------------------------

## Administration des postes.

1. Contributions de l'employeur (art. 5, 2 <sup>e</sup> al., de l'ACF réglant le paiement d'allocations pour perte de salaire). . . . .	1 350 000
---	-----------

## Administration des télégraphes et des téléphones.

2. Traitements et allocations . . . . .	450 000
3. Contributions de l'employeur (art. 5, 2 <sup>e</sup> al., de l'ACF réglant le paiement d'allocations pour perte de salaire). . . . .	430 000
4. Trafic télégraphique . . . . .	2 500 000

*Compte capital.*

5. Installations mécaniques et divers . . . . .	100 000
---	---------

*Motifs :*

Ad 2: Engagement de personnel auxiliaire rendu nécessaire par un fort accroissement du trafic télégraphique et téléphonique.

Ad 4: Augmentation des taxes des administrations étrangères pour le trafic télégraphique, par suite du développement des communications (au surcroît des dépenses s'oppose un surplus de recettes).

Ad 5: Construction de réservoirs à benzine.

\* \* \*

Nous avons l'honneur de vous proposer l'adoption du projet d'arrêté ci-joint et saisissons cette occasion pour vous présenter, Monsieur le Président et Messieurs, les assurances de notre haute considération.

Berne, le 3 juin 1940.

Au nom du Conseil fédéral suisse:

*Le président de la Confédération, PILET-GOLAZ.*

*Le chancelier de la Confédération, G. BOVET.*



(Projet.)

**Arrêté fédéral**

concernant

**l'octroi de crédits supplémentaires pour l'année 1940, 1<sup>re</sup> série.****L'ASSEMBLÉE FÉDÉRALE DE LA CONFÉDÉRATION SUISSE,**

vu l'article 85, chiffre 10, de la constitution fédérale;  
vu le message du Conseil fédéral du 3 juin 1940,

*arrête :*

Article unique.

Les crédits supplémentaires suivants sont ouverts au Conseil fédéral pour l'exercice 1940:

<b>Compte d'administration.</b>	Fr. <u>15 831 194</u>
---------------------------------	--------------------------

**Départements.**

A. DÉPARTEMENT POLITIQUE . . .	<u>8 000</u>
--------------------------------	--------------

*1. Division des affaires étrangères.*

901 Encouragement de la colonisation dans les pays d'outre-mer . . . . .	<u>8 000</u>
---	--------------

B. DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR . .	<u>1 196 468</u>
-----------------------------------	------------------

1. <i>Secrétariat du département</i> . . . . .	<u>72 000</u>
--	---------------

613 Actualités cinématographiques suisses . . . . .	72 000
---	--------

5. <i>Ecole polytechnique fédérale, administration</i> . . . . .	<u>120 500</u>
--	----------------

532 Taxe de base pour le chauffage par la centrale de chauffage et d'électricité . . . . .	10 000
---	--------

533 Fourniture de chaleur par la centrale de chauffage et d'électricité . . . . .	<u>110 500</u>
--	----------------

	Fr.
7. <i>Centrale de chauffage et d'électricité</i> . . . . .	504 000
411 Traitements et allocations pour la centrale de chauffage et d'électricité . . . . .	19 000
550 Entretien et réparations . . . . .	22 000
611 Achat de combustible . . . . .	355 000
612 Indemnité à l'usine électrique de la ville de Zurich pour livraison d'énergie . . . . .	108 000
9. <i>Laboratoire fédéral d'essai des matériaux et de recherches pour l'industrie et les arts et métiers</i> . . . . .	4 500
530 Service du bâtiment, chauffage et éclairage, matériel de nettoyage . . . . .	4 500
13. <i>Direction des constructions fédérales</i> . . . . .	472 668
502 Bâtiments . . . . .	358 695
503 Routes et travaux hydrauliques . . . . .	98 000
520 Loyers pour l'administration centrale . . . . .	15 973
14. <i>Inspection des forêts, chasse et pêche</i> . . . . .	22 500
824 Aide extraordinaire aux cantons des Grisons et du Tessin à la suite des inondations de septembre 1927 . . . . .	22 500
15. <i>Service de l'hygiène publique</i> . . . . .	300
470 Divers . . . . .	300
D. DÉPARTEMENT MILITAIRE . . . . .	206 972
<i>Instruction de l'armée.</i>	
39. <i>Troupes des subsistances</i> . . . . .	97 422
704 Ecoles de cadres . . . . .	97 422
<i>Equipement de l'armée.</i>	
60. <i>Achat de matériel</i> . . . . .	109 550
582 Matériel de caserne . . . . .	107 000
583 Matériel d'instruction . . . . .	2 550

E. DÉPARTEMENT DES FINANCES ET DES		Fr.
	DOUANES . . . . .	11 712 704
1.	<i>Dépenses générales</i> . . . . .	<u>11 555 704</u>
301	Intérêts de la dette consolidée . . . . .	10 256 538
438	Contributions de l'employeur (art. 5, 2 <sup>e</sup> al., de l'ACF régulant le paiement d'allocations pour perte de salaire) . . . . .	1 200 000
	Assurance mobilière de l'administration centrale.	
475	Assurance de l'inventaire contre l'incendie . . . . .	90 410
476	Responsabilité civile pour les véhicules à moteur de la Confédération . . . . .	8 756
3.	<i>Intendance des immeubles</i> . . . . .	<u>1 500</u>
413	Salaires et allocations . . . . .	1 500
4.	<i>Administration des contributions</i> . . . . .	<u>155 500</u>
410	Traitements et allocations . . . . .	125 000
420	Débours et indemnités (art. 44 du statut des fonc- tionnaires) . . . . .	10 000
520	Loyers . . . . .	2 500
531	Service des bureaux . . . . .	800
532	Chauffage . . . . .	380
533	Eclairage . . . . .	120
550	Achats de mobilier . . . . .	16 700
F. DÉPARTEMENT DE L'ÉCONOMIE PUBLIQUE		<u>2 707 500</u>
4.	<i>Service des importations et exportations</i> . . . . .	<u>707 050</u>
410	Traitements et allocations . . . . .	540 000
431	Versements à la caisse fédérale d'assurance . . . . .	2 150
441	Vêtements de service . . . . .	1 000
450	Frais de bureau . . . . .	90 000
471	Taxes postales et autres, frais de transport et divers . . . . .	38 000
520	Locations . . . . .	14 000
530	Service de concierge et de nettoyage, chauffage et éclairage . . . . .	2 000
550	Achat et entretien d'objets d'inventaire . . . . .	19 900
5.	<i>Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail</i>	<u>1 000 000</u>
921	Aide aux entreprises hôtelières victimes de la crise	1 000 000

	Fr.
6. <i>Office fédéral des assurances sociales</i> . . . . .	1 000 000
902 Assurance-maladie: subvention extraordinaire . . .	1 000 000

**Etablissements fédéraux en régie.** . . . . . 4 923 918

**Intendance des poudres** . . . . . 1 573

434 Contributions de l'employeur (art. 5, 2<sup>e</sup> al., de l'ACF réglant le paiement d'allocations pour perte de salaire) . . . . . 1 573

**Monnaie fédérale** . . . . . 55 295

330 Intérêts du capital d'exploitation . . . . . 32 195

434 Contributions de l'employeur (art. 5, 2<sup>e</sup> al., de l'ACF réglant le paiement d'allocations pour perte de salaire) . . . . . 4 000

450 Frais d'impression, de reliure et autres frais de bureau . . . . . 1 000

470 Frais de transport, assurance responsabilité civile pour véhicules à moteurs, assurance mobilière . . . . . 4 000

533 Nettoyage . . . . . 1 400

534 Force motrice et divers . . . . . 12 700

**Administration des blés** . . . . . 2 500

*B. Compte de profits et pertes.*

433 Contributions de l'employeur (art. 5, 2<sup>e</sup> al., de l'ACF réglant le paiement d'allocations pour perte de salaire) . . . . . 2 500

**Etablissements d'essais et d'analyses agricoles d'Oerlikon-Zurich, du Liebefeld (Berne) et de Lausanne.** . . . . . 16 400

433 Contributions de l'employeur (art. 5, 2<sup>e</sup> al., de l'ACF réglant le paiement d'allocations pour perte de salaire) . . . . . 16 400

**Etablissement d'essais pour l'arboriculture fruitière, la viticulture et l'horticulture à Wädenswil.** . . . . . 5 400

433 Contributions de l'employeur (art. 5, 2<sup>e</sup> al., de l'ACF réglant le paiement d'allocations pour perte de salaire) . . . . . 5 400

	Fr.
<b>Station d'essais viticoles à Lausanne . . . . .</b>	<b>2 900</b>
433 Contributions de l'employeur (art. 5, 2 <sup>e</sup> al., de l'ACF réglant le paiement d'allocations pour perte de salaire) . . . . .	2 900
<b>Dépôt d'étalons et de poulains à Avenches. . . . .</b>	<b>9 850</b>
432 Examens des médecins-conseils, frais médicaux et pharmaceutiques . . . . .	1 000
433 Contributions de l'employeur (art. 5, 2 <sup>e</sup> al., de l'ACF réglant le paiement d'allocations pour perte de salaire) . . . . .	3 350
554 Achats inventoriés . . . . .	5 500
<b>Administration des postes, des télégraphes et des téléphones</b>	<b>4 830 000</b>

A. I. *Compte d'exploitation de l'administration des postes.*

I. Personnel.

b. Contributions de l'employeur (art. 5, 2 <sup>e</sup> al., de l'ACF réglant le paiement d'allocations pour perte de salaire) . . . . .	1 350 000
--	-----------

° A. II. *Compte d'exploitation de l'administration des télégraphes  
et des téléphones.*

I. Personnel.

a. Traitements et allocations . . . . .	450 000
b. Contributions de l'employeur (art. 5, 2 <sup>e</sup> al., de l'ACF réglant le paiement d'allocations pour perte de salaire) . . . . .	430 000

V. Produits de l'exploitation.

c. Trafic télégraphique . . . . .	2 500 000
-----------------------------------	-----------

C. Compte capital.

II. Installations d'exploitation.

d. Installations mécaniques et divers . . . . .	100 000
---	---------

**MESSAGE du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale concernant le vote des crédits supplémentaires pour l'année 1940 (1re série). (Du 3 juin 1940.)**

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1940
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	23
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	3972
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	05.06.1940
Date	
Data	
Seite	773-785
Page	
Pagina	
Ref. No	10 089 211

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.